

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –
Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement 10, rue
Clément Ader du 16 septembre au 15 octobre 2024.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SNCTP afin de réaliser des travaux de
terrassement pour la modification d'un branchement électrique 10 rue
Clément Ader pour ENEDIS, du 16 septembre au 15 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de
ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation et interdiction de circulation :

Du lundi 16 septembre 2024, 7 h 00 au mardi 15 octobre 2024, 18 h 00, la
chaussée sera réduite et circulation sera réglementée par alternat manuel :

- rue Clément Ader : à hauteur du n° 10.

La circulation pourra être interdite 1 journée pendant la période selon les
besoins du chantier.

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement :

Du lundi 16 septembre 2024, 7 h 00 au mardi 15 octobre 2024, 18 h 00,
le stationnement sera interdit à tout véhicule :

- rue Clément Ader : à hauteur du n° 10.

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté
seront mis en place par l'entreprise concernée.

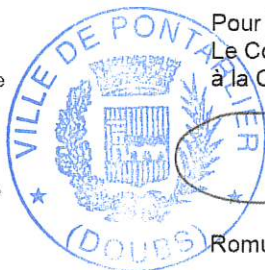
.../...

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 12 septembre 2024

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. SNCTP
1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal délégué à
à la Citoyenneté,


Romuald VIVOT